

# **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 27 JUIN 2023 À 18 H 30**

## **Ordre du jour**

1. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022 et de l'Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2022
2. Approbation du plan stratégique 2023-2025
3. Fixation du contenu minimal des ROI de chaque organe de gestion et approbation des règles de déontologie et d'éthique à annexer au ROI de chaque organe
4. Démission et remplacement d'administrateurs et d'un observateur
5. Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 3 avril 2023
6. Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs.
7. Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2022 des organes de gestion et de la Direction.
8. Comptes annuels de l'exercice 2022 qui comprend :
  - a) Rapport d'activité
  - b) Rapport de gestion
  - c) Bilan, compte de résultats et l'annexe
  - d) Affectation du résultat
  - e) Rapport spécifique relatif aux participations financières
  - f) Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction
  - g) Rapport d'évaluation du comité de rémunération
  - h) Rapport du commissaire
9. Souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.
10. Décharge à donner au Commissaire-réviseur.
11. Décharge à donner aux Administrateurs.

**L'Assemblée aura lieu à la station d'épuration de Liège-Oupeye,**  
**sise rue Voie de Liège 40 à 4681 Hermalle-sous-Argenteau.**

Conformément aux dispositions du décret du 26 avril 2012, les citoyens peuvent assister à l'Assemblée générale, sous les conditions suivantes :

- être domicilié dans une commune/province associée ;
- en qualité d'observateur, c'est-à-dire sans possibilité d'intervenir ;
- les citoyens ne sont pas autorisés à assister aux points de l'ordre du jour qui concernent des questions de personnes.